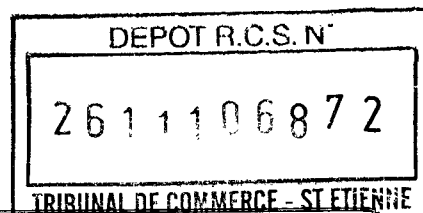


90 B35

EXCO LOIRE
Société Anonyme
au capital de 130 000 euros
Siège social : Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir
42350 LA TALAUDIERE
353 400 070 RCS ST ETIENNE

COPIE CERTIFIEE CONFORME



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{ER} JUILLET 2010**

L'an deux mille dix,
Le 1 juillet,
A 14 heures,

Les administrateurs de la société EXCO LOIRE se sont réunis en Conseil, Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Nicole GIACOMEL
Madame Brigitte RIVRON
Monsieur Maurice RIVRON
Monsieur Sébastien TRESCARTES

Absente et excusée :

Madame Agnès GOULERET

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Brigitte DUBOIS RIVRON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Nicole GIACOMEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Réduction de capital par voie de rachat d'actions,
- Proposition d'augmentation du capital par incorporation de réserves,
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Questions diverses,

REDUCTION DE CAPITAL PAR VOIE DE RACHAT D'ACTIONS

Le Président expose au Conseil que Madame Agnès GOULERET a pris la décision de se retirer de la société et a demandé le rachat de ses actions ainsi que celles d'AGESCO CONSEILS.

Il explique que dans ces conditions il semblerait opportun de procéder, après accord unanime des actionnaires, à une réduction du capital social à concurrence de 25 986 euros, pour le ramener de 130 000 euros à 104.014 euros.

Cette opération pourrait être réalisée par voie de rachat de 25 934 actions à AGESCO CONSEILS et de 52 actions à Madame Agnès GOULERET, actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, au prix global de 272 000 euros (soit 10,4672 euros par action).

Ensuite, après annulation de ces 25 986 actions, il serait procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de 25 986 euros, pour le porter de 104.014 euros à 130 000 euros.

Cette augmentation de capital serait réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 104 014 actions restantes de 1 euro à 1,24983 euro.

L'Assemblée Générale donnerait au Conseil les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve ces propositions.

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 31 août 2010, à 14 heures 30, Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Réduction de capital par voie de rachat d'actions,
- Proposition d'augmentation du capital par incorporation de réserves,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

Au titre des questions diverses :

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le Président expose au Conseil qu'il conviendrait de nommer de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

Sur proposition du Président, le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée la nomination de Messieurs Philippe THOMAS, actionnaire, 240 Les Hauts d'Avernay 42170 ST JUST ST RAMBERT et Fabrice RABERIN, actionnaire, domicilié 16 rue Racine 42340 VEAUCHE, en qualité de nouveaux administrateurs, pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Enfin, le Conseil prend acte de la démission de Madame Agnès GOULERET de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 août 2010.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Afin de pouvoir délibérer sur l'ensemble des résolutions prises, le Conseil décide à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 31 Août à 14h30, à Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, et d'ajouter à l'ordre du jour précédemment établi, les délibérations vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur